



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION CYCLISTE DE LA HAUTE-GARONNE

10, boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

e-mail : accueil@31.fsgt.org – site internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

TARIFS CYCLISME SAISON 2019

AFFILIATION & LICENCES :

Affiliation club : (Abonnement revue Sport-Plein Air inclus) :

71.32€ (nouveau club ou club de 3 à 9 adhérents) ; **136.17€** (Renouvellement club de 10 à 199 adhérents.).

Le chèque correspondant sera libellé à l'ordre de la « FSGT Haute-Garonne ».

Licences avec Assurance (3€ de moins sans assurance) :

- | | |
|---|----------------|
| • Dirigeant avec assurance de base | 40.00 € |
| • Adultes (né(e)s en 1999 et avant) avec assurance de base | 50.00 € |
| • Juniors (né(e)s en 2000 & 2001 avec assurance de base | 36.00 € |
| • Cadet(e)s né(e)s en 2002 & 2003 avec assurance de base | 32.00 € |
| • Minimes né(e)s en 2004 & 2005 avec assurance de base | 29.00 € |
| • Enfants nés en 2006 et après avec assurance de base | 25.00 € |

Le chèque correspondant sera libellé à l'ordre de la « FSGT Haute-Garonne ».

COMMISSION CYCLISTE 31 :

- **Forfait Publicité et administratif** (à acquitter par tous les clubs ayant des licenciés compétition) : **50€**. Chèque à libeller à l'ordre de : « **FSGT 31 Cyclisme** ».

ORGANISATIONS :

- **Dossards Adultes & Juniors⁽¹⁾** : 7€ en circuit et de 7€ à 10€ maximum en ligne
- **Dossards Cadets et Minimes⁽¹⁾** : 3€
- **Timbre compétition⁽²⁾** : 12€
- **Assurance R.C Organisateur⁽³⁾**

ATTENTION : Pour que les licences soient délivrées, les clubs devront avoir payé leur Affiliation et le Forfait Publicité et Administratif.

- (1) 1€ sera reversé par le club organisateur à la commission cycliste pour les seuls dossards adultes et juniors. Pour les non licenciés FSGT Le prix du dossard sera fixé par l'organisateur avec un minimum de 10€.
- (2) Le timbre compétition est obligatoire pour les licenciés FSGT n'appartenant pas à la commission cycliste et désirant participer aux courses. Ce timbre est assujéti à la fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.
- (3) Il appartient au club organisateur de souscrire directement l'assurance R.C Organisateur auprès du service assurance du siège. Ils sont consultables sur www.fsgt.org ou sur <http://www.cyclismefsgt31.fr/> avec les modalités et formulaires.